

Contraception et Infections sexuellement transmissibles (IST)

Boîte à outils numérique pour les professionnel·le·s de santé et plus si affinités

* Liens cliquables pour plus d'informations



Selon l'OMS* : « La capacité des hommes et des femmes à être en bonne santé sexuelle et à éprouver un sentiment de bien-être à cet égard dépend :

☞ de leur accès à des informations complètes et de bonne qualité sur le sexe et la sexualité ;

☞ des connaissances dont ils-elles disposent concernant les risques auxquels ils-elles peuvent être confronté·e·s et de leur vulnérabilité face aux conséquences néfastes d'une activité sexuelle non protégée ;

☞ de leur capacité à accéder aux soins de santé sexuelle ;

☞ du milieu dans lequel ils-elles vivent, à savoir un environnement qui affirme et promeut la santé sexuelle. »

En France, l'État accompagne les professionnel·le·s et les particuliers dans le domaine de la santé sexuelle

Les grandes orientations sont développées dans « Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 »*.

Objectifs de la fiche

Accéder par des liens aux recommandations, informations, dispositifs légaux concernant la contraception et les IST.

Pour qui ?

☞ **Prioritairement** : biologistes, infirmier·ère·s, médecins, pharmacien·ne·s, sages-femmes, en exercice ou en formation.

☞ **Pour information et diffusion** : conseiller·ère·s conjugaux·ales, professionnel·le·s des secteurs médico-sociaux, intervenant·e·s en éducation à la sexualité, associations, personnels éducatifs, intervenant·e·s en santé publique, décideur·euse·s et tous·tes personnes intéressé·e·s.

Lieux de travail de ces professionnel·le·s*

☞ En libéral (cabinet, laboratoire)

☞ ou au sein de structures :

CSS (centres de santé sexuelle ex-CPEF)

CeGIDD (centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic),

PASS (permanences d'accès aux soins de santé)

Centres de santé, centres médico-sociaux, établissements de santé, établissements scolaires, universités...

La contraception, est-ce si simple ?



Le saviez-vous ?

En 2023, 34,7 % des dernières grossesses survenues dans les 5 ans sont non souhaitées.*

Sociologie de la contraception en France, un champ d'études très dynamique.*



Toute personne a le droit d'être informée sur l'ensemble des méthodes contraceptives et d'en choisir une librement.

Le rôle du·de la professionnel·le est d'informer et accompagner.

d'après le Code de la santé publique ; article L5134-1 *

La contraception en pratique pour le·la professionnel·le *

Aider, conseiller, éclairer le choix de la contraception

- ☞ Les personnes sont actrices de leur contraception *
- ☞ La meilleure contraception, c'est celle que l'on choisit

La méthode B.E.R.C.E.R. *

Bienvenue - Entretien - Renseignements - Choix - Explication - Retour

Réflexions sur la consultation gynécologique *

- ☞ Ne pas présumer des pratiques sexuelles des personnes
- ☞ Poser des questions ouvertes favorisant la parole
- ☞ Motiver, expliquer l'examen gynécologique, il n'a pas à être systématique

Repérage des femmes victimes de violences Influence sur la contraception *



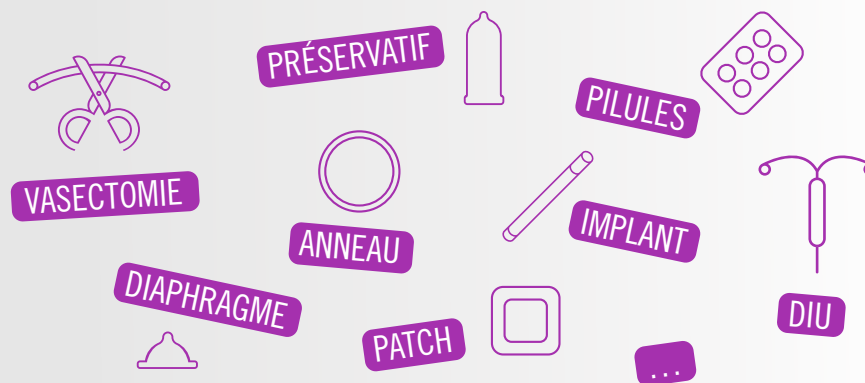
Le saviez-vous ?

3 à 4 femmes sur 10 pourraient être victimes de violences conjugales. Il est important de poser la question. *

Et la question des violences médicales, y avez-vous pensé ?

Connaissance des moyens de contraception

Recommandations concernant la contraception, les méthodes. *



Des tableaux pour comparer l'efficacité des méthodes contraceptives. *



Le saviez vous ?

Il existe des astuces pour diminuer le nombre de grossesses non désirées :
→ Démarrage rapide de la contraception orale (Quickstart) *
→ Changement de contraception (la technique du chevauchement) *

Quelques situations particulières et pathologies : post-partum, post-IVG, risque cardiovasculaire, patiente transplantée, obésité, progestatifs, cancers... *

Contraception et personnes en situation de handicap *

Comprendre leurs besoins de contraception.

Contraception dans la population LGBTQI+ *

Offrir un bon accueil aux minorités genrées, sexuelles et sexuées pour proposer si besoin une contraception adaptée.

Contraception masculine : des perspectives *

Stérilisation à visée contraceptive *

Rapport sexuel non ou mal protégé

La contraception d'urgence concerne toutes les personnes en âge de procréer.*
Modalités de prise de la contraception d'urgence.



Pour toute personne assurée sociale, bénéficiaire de l'AME ou mineure, la contraception d'urgence hormonale est délivrée à titre gratuit sans prescription médicale et sans avance de frais en pharmacie.*

Pour toute personne non assurée sociale, la contraception d'urgence hormonale peut être délivrée sans ordonnance mais n'est gratuite qu'en CSS ou en CeGIDD.*

Le VIH et les IST



Le saviez-vous ?

40 % de diagnostic tardif du VIH démontre l'insuffisance des dépistages précoces.*

Tendance marquée à la hausse entre 2020 et 2022 pour les IST à Chlamydia, Gonocoque et Syphilis.

N'oubliez pas de proposer un dépistage régulier des IST

Le préservatif reste le moyen de prévention des IST

Dispositifs pour faciliter le dépistage des IST*

🔗 « Mon test IST »

(VIH, Chlamydiae trachomatis, Gonocoque, Syphilis, Hépatite B)

Uniquement pour les personnes assurées sociales et les bénéficiaires de l'AME sinon CeGIDD, CSS.

🔗 Notification du partenaire par SMS

🔗 Dépistage de certaines IST inclus dans le forfait lors d'une demande d'IVG

Nombreux rapports et préconisations concernant la surveillance, la prévention, le dépistage et le traitement des IST.*

VIH

Dépistage*

🔗 Prise de sang au laboratoire avec ou sans ordonnance, en CeGiDD ou en CSS

🔗 TROD VIH : test rapide d'orientation diagnostique

🔗 Auto-test

Traitements préventifs*

Pour ne pas transmettre le virus :

🔗 TASP : « Treatment as Prevention » en anglais ou « traitement comme prévention » en français

Pour ne pas se contaminer :

🔗 PreP : Prophylaxie pré-exposition, un outil de prévention à part entière

🔗 TPE : Traitement post exposition, dans les 48h aux urgences, au CeGIDD ou dans les centres de santé et de médiation en santé sexuelle (CSMSS)



Le saviez-vous ?

Pour 13 PreP prescrites une contamination évitée!*

Les traitements contre le VIH ne protègent pas des autres IST.

Autres IST*



Techniques de dépistage des IST*

☞ Selon les IST : examen clinique, prélèvement local, PCR ou culture, prise de sang.

☞ Les techniques de dépistage PCR possibles en auto-prélèvement.

Prévention et traitement des IST*

☞ Prévention primaire : préservatifs et vaccinations contre l'Hépatite A et B, le virus Mpox et le Papillomavirus.

☞ Prévention secondaire HPV : test HPV, frottis cervico-utérin.

☞ Traitement des IST : quelques recommandations.

Proposer le dépistage combiné des IST (VIH, IST bactériennes, Hépatite B...) chez les patient.e.s et leurs partenaires pour commencer rapidement le traitement et interrompre les chaînes de transmission.*

Pour faciliter l'accès à la contraception et au dépistage et traitement des IST, des dispositifs existent :*

A / Remboursement de certains préservatifs internes et externes à raison d'une boîte pour chaque passage en pharmacie.*

Pour les personnes de 26 ans et plus, remboursement selon les règles de prise en charge sur présentation de la prescription d'un médecin ou d'une sage-femme.

Pour les personnes de moins de 26 ans, prise en charge à 100 % sans ordonnance et sans minimum d'âge.

B / Contraception et IST pour toute personne assurée sociale, de moins de 26 ans : prise en charge à 100 % et dispense d'avance de frais.*

→ Consultations par médecin ou sage-femme :

☞ CCP : Première consultation de santé sexuelle, de contraception et de prévention des infections sexuellement transmissibles.

☞ Consultations de suivi de contraception, lors de la première année après le CCP puis une consultation annuelle à partir de la 2^e année ainsi que tous les actes donnant lieu à la pose, au changement ou au retrait d'un dispositif contraceptif.



Le saviez-vous ?

Attention la prescription des contraceptifs doit toujours être faite sur une ordonnance isolée.

→ « Mon test IST » : pour les moins de 26 ans possible sans ordonnance au laboratoire.

Modalités de facturation pour le CCP, les consultations de suivi contraceptif, la délivrance des contraceptifs en pharmacie, le bilan glucido-lipidique ou « Mon test IST » au laboratoire.*

C / Autorité parentale chez les personnes mineures *

→ Concernant la prescription, la délivrance ou l'administration de contraceptifs, le consentement parental ou du/de la représentant-e légale n'est pas requis.

→ Concernant les IST, si le consentement parental ou du/de la représentant-e légale n'est pas souhaité par la personne mineure, la règle du majeur choisi par celle-ci s'applique.

D / Secret - Anonymat - Gratuité *

☞ **En libéral et seulement pour les mineur-es** : pour les médecins, les sages-femmes, les pharmaciens et les biologistes : NIR anonyme

☞ En Centre de Santé Sexuelle (CSS)

→ Contraception : anonymat ou confidentialité possible pour tous.tes et gratuité possible pour les personnes mineures ou non assurées sociales (frais supportés par les CSS).

→ IST : anonymat possible et gratuité possible pour les personnes mineures ou non assurées sociales (frais supportés par le régime d'assurance maladie sans participation des personnes).

→ PreP : orientation vers CeGIDD si anonymat et gratuité requis.

→ Vaccination : pas de prise en charge anonyme mais gratuité possible.

☞ En Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)

→ IST, VIH : prise en charge anonyme ou non anonyme proposée à chaque usager-ère au moment de son accueil.

→ Contraception et vaccination : pas de prise en charge anonyme.

☞ En Centre de Santé et de Médiation en Santé Sexuelle (CSMSS), gratuité pour les personnes assurées sociales intégrant :

→ VIH : dépistage, PrEP, TPE

→ IST : dépistage, traitement

→ Contraception

→ Accompagnement communautaire

→ Vaccination

→ Consultations avec des spécialistes

E / Bilans prévention aux âges clés de la vie : contraception et IST inclus *

Un temps pour prévenir, dépister, traiter, orienter pour les professionnelles de santé (infirmier-ère-s, médecins, pharmaciens, sages-femmes).

F / La salle d'attente, un lieu d'information *

Pensez à mettre à disposition : affiches, dépliants et feuilles volantes sur la contraception et les IST.

G / Les particularités selon la profession *

Peu de prérogatives différentes entre médecin et sage-femme :

Dépistage et traitement des IST possibles par les sages-femmes sauf chez les hommes symptomatiques.

Concernant la stérilisation à visée contraceptive : expérimentation en cours dans 4 régions pour assurer le premier entretien par les sages-femmes.

Les sages-femmes ne peuvent pas prescrire de traitement antirétroviral.

Place des IDE :

Dépannage contraception 3 mois renouvelable une fois si ordonnance de moins de 1 an, à noter sur l'original de l'ordonnance.

Spécificité d'IDE scolaire (collège, lycée, faculté) : délivrance de la contraception d'urgence.

Bilans prévention.

Protocole de coopération nationale concernant l'infirmier-ère en consultation de santé sexuelle.

Vaccinations.



Place des pharmaciens :

Bilans prévention.

Délivrance contraception urgence pour toute personne, sans prescription, quel que soit l'âge et le genre. Code de la santé publique I A ; article L5134-1. *

Délivrance gratuite de préservatifs pour les moins de 26 ans.

Délivrance contraception 3 mois renouvelable une fois si ordonnance de moins de 1 an, à noter sur l'original de l'ordonnance.

Délivrance de contraceptifs remboursés : prise en charge à 100 % et sans avance de frais pour les moins de 26 ans.

Vaccinations.

Place des biologistes :

Pour les moins de 26 ans, dispositif de prise en charge à 100 % avec dispense d'avance de frais pour le bilan glucido-lipidique (en cas de contraception hormonale).

Autoprescription : « mon test IST » : pas besoin de prescription mais auto-questionnaire et prise en charge selon les règles en vigueur pour les personnes assurées sociales et les bénéficiaires de l'AME.

Prise en charge à 100 % pour les moins de 26 ans avec dispense d'avance de frais. Pour les personnes non assurées sociales, consulter en CeGIDD ou CSS.

- **Modèles d'ordonnances pour la prescription** *
- **Trouver structures** *
- **Ressources et informations pour vos patient.e.s... et pour les professionnel.le.s** *



L'Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception (ANCIC), fondée en 1979, participe à la défense des droits sexuels et reproductifs. En soutenant la formation des professionnel.le.s intéressé.e.s par l'IVG, la contraception et les infections sexuellement transmissibles (IST), l'ANCIC favorise l'accès à tous.tes à une information de qualité et partant à l'autonomie affective et sexuelle.

✉ info@ancic.asso.fr

www.ancic.asso.fr

Soutenu
par

